

COLLEGE ENNEMOND RICHARD



INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION

ANNÉE 2023/2024

L'inscription à la demi-pension est faite pour l'année scolaire.

Il ne sera accepté aucun changement en cours d'année sauf pour des cas exceptionnels et sur demande écrite : raison de santé, changement de domicile, (*tout changement d'adresse intervenant en cours d'année scolaire devra être immédiatement signalé au service d'Intendance*).

Vous réglez la demi-pension sur présentation de la facture (éditée à mi-trimestre).

Toute demande d'échéancier mensuel doit se faire par écrit (dès la rentrée) à l'intendance.

À RENDRE IMPÉRATIVEMENT À LA VIE SCOLAIRE

DEMANDE D'INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION

À PARTIR DU 4 SEPTEMBRE 2023

- FORFAIT 2 JOURS = 2 jours fixes par semaine
- FORFAIT 3 JOURS = 3 jours fixes par semaine
- FORFAIT 4 JOURS = 4 jours fixes par semaine

Je, soussigné(e), Père – Mère – Tuteur (1).....

Déclare avoir pris connaissance du **règlement de la demi-pension** (*consultable sur cybercollège : Etablissement / Présentation / Restaurant Scolaire*)

et je demande l'inscription de mon enfant :

Nom et prénom de l'élève :.....

Date de naissance :.....

Classe :.....

Adresse :.....

Téléphone :.....

Mon enfant mangera au collège les jours suivants : (2)

LUNDI	MARDI		JEUDI	VENDREDI

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Cocher les jours choisis

À.....LE.....

Signature des parents ou du responsable légal

Septembre-décembre 2023

Forfait 2 jours = 96,21 €

Forfait 3 jours = 148,21 €

Forfait 4 jours = 180,96 €

Janvier-mars 2023 - Indicatif

Forfait 2 jours = 81,50 €

Forfait 3 jours = 116,00 €

Forfait 4 jours = 143,00 €

Avril – Juin 2023 - Indicatif

Forfait 2 jours = 81,50 €

Forfait 3 jours = 116,00 €

Forfait 4 jours = 143,00 €